

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR-LUCÉ-BERCÉ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PORTANT SUR LES PROJETS DE REVISION ALLEE ET MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par arrêté n° 2023-010-AR du 13 mars 2023, le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les projets de révision allégée et modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé.

Cette enquête publique se déroulera du **mercredi 12 avril 2023 à 9 heures au vendredi 12 mai 2023 à 17 heures, soit pendant 31 jours consécutifs.**

L'autorité responsable du projet est la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan local d'urbanisme. Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du pôle aménagement de la communauté de communes, par téléphone au 02 43 38 17 19

Le siège de l'enquête est celui de la CC Loir-Lucé-Bercé qui se situe 1, place Clémenceau – BP40125 - Château du Loir – 72500 Montval-sur-Loir.

Le projet de révision allégée du PLUI vise à réduire les marges d'inconstructibilité aux abords de la RD305 et de la bretelle de l'autoroute A28 sur le site de la future zone d'activités de Montabon, à Montval-sur-Loir.

Le projet de modification du PLUI porte sur des précisions et compléments à apporter au règlement écrit, l'ajustement de certaines OAP, l'adaptation du zonage sur des secteurs de projet, notamment sur la commune de Chahaigues pour la construction d'une caserne du SDIS, l'examen de nouveaux STECAL et changements de destination en zones A et N.

Monsieur Claude THIBAUD, ingénieur territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal administratif de Nantes. Les évaluations environnementales des projets de révision et modification du PLUI et les avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- en version papier et numérique sur un poste informatique au siège de la Communauté de Communes, aux horaires habituels d'ouverture au public.
- en version papier dans les mairies des 24 communes du territoire intercommunal, aux horaires habituels d'ouverture au public.
- le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable durant l'enquête sur le site internet de la communauté de communes <https://www.loirluceberce.fr/>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé dès la publication du présent avis.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Sur les registres papier ouverts à cet effet au siège de l'EPCI et dans les mairies de chaque commune aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- par courriel à l'adresse suivante : plui_ccllb@gmail.com
- Ou les adresser au commissaire enquêteur par voie postale de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

A l'attention du commissaire de l'enquête publique PLUI

Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

1 place Clémenceau - BP 40125 - Château-du-Loir - 72500 MONTVAL-SUR-LOIR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sans rendez-vous pour recevoir les observations et propositions écrites et orales lors des permanences qu'il tiendra, aux lieux, jours et heures ci-après :

DATE	LIEU	ADRESSE	HORAIRES
Mercredi 12 avril 2023	Mairie de La Chartre sur le Loir	place de l'Hôtel de ville	9h00 - 12h00
Samedi 15 avril 2023	Mairie de Loir en Vallée (Ruillé sur Loir)	place de la Mairie	9h00 - 12h00
Mardi 18 avril 2023	Pruillé L'Eguillé - Salle Alice Gagé	4 rue Emile Ballion	9h00 - 12h00
Vendredi 21 avril 2023	Mairie de Dissay sous Courcillon	7 place de la Mairie	9h00 - 12h00
Lundi 24 avril 2023	Mairie de Beaumont Pied de Bœuf	31 rue de la Tour	9h00 - 11h00
	Mairie de Luceau	1 rue du Nord	14h00 - 17h00
Vendredi 28 avril 2023	Chahaigues - salle de La Chahaignote	11 place de l'Eglise	9h00 - 12h00
	Mairie de St Georges de la Couée	8 rue de la Petite Fontaine	14h00 - 17h00
Samedi 06 mai 2023	Mairie du Grand Lucé	8 rue de l'Hôtel de Ville	9h00 - 12h00
Vendredi 12 mai 2023	Montval sur Loir - siège de la CC Loir-Lucé-Bercé	1 place Clémenceau - Château-du-Loir	14h00 - 17h00

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées et avis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes (<https://www.loirluceberce.fr/>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de la Sarthe ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Nantes.

À l'issue de l'enquête, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation des projets de révision et modification du PLUI ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ces projets en vue de cette approbation.

Le Président